**INSTITUT D’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL PROVINCIAL DE MONS**

***2A, Boulevard Kennedy 7000 MONS***

***🕿 065 328 900***

***🖃 iespp.mons@hainaut.be***



**PROJET D'ECOLE 2021-2024**



**Table des matières**

[1. Présentation d'établissement 1](#_Toc106108607)

[1.1 Environnement 1](#_Toc106108608)

[1.2 Offre d'enseignement 1](#_Toc106108609)

[1.2.1 Le deuxième degré 1](#_Toc106108610)

[1.2.2 Le troisième degré 1](#_Toc106108611)

[1.2.3 Le quatrième degré 1](#_Toc106108612)

[1.3 Infrastructures 2](#_Toc106108613)

[1.4 Services parascolaires 2](#_Toc106108614)

[1.4.1 Accès à l'IESPP 2](#_Toc106108615)

[1.4.2 Restauration 4](#_Toc106108616)

[1.5 Soutien scolaire 4](#_Toc106108617)

[1.6 Organisation spécifique 4](#_Toc106108618)

[1.6.1 Répartition des points dans les bulletins 4](#_Toc106108619)

[1.6.2 Organisation des évaluations et des évaluations somatives par compétences par compétences 5](#_Toc106108620)

[1.6.3 Organisation des examens 5](#_Toc106108621)

[1.6.4 Les secondes sessions 7](#_Toc106108622)

[1.6.5 Les EAC 7](#_Toc106108623)

[1.6.6 Les stages 7](#_Toc106108624)

[1.6.7 Organisation des évaluations et évaluations somatives par compétences 9](#_Toc106108625)

[1.6.8 Dispositions particulières 10](#_Toc106108626)

[1.6.9 Règles d’hygiène dans les cuisines. 11](#_Toc106108627)

[1.6.10 Dispositions pour la section infirmier/infirmière hospitalière. 11](#_Toc106108628)

[1.6.11 Dispositions pour les cours pratiques 11](#_Toc106108629)

[1.6.12 Dispositions pour les cours d’éducation physique 12](#_Toc106108630)

[1.6.13 Plate-forme numérique. 12](#_Toc106108631)

[1.6.14 Projet chromebook 13](#_Toc106108632)

[1.6.15 (Cyber) Harcèlement 13](#_Toc106108633)

[1.7 Etat des lieux 14](#_Toc106108634)

[2. Objectifs du projet d’établissement 15](#_Toc106108635)

[2.1 Devenir un citoyen responsable 15](#_Toc106108636)

[2.2 Etre acteur de son apprentissage 15](#_Toc106108637)

[2.3 Valoriser son lieu de vie 16](#_Toc106108638)

[2.4 Optimiser la communication 16](#_Toc106108639)

[2.5 S’enrichir de la différence 16](#_Toc106108640)

[2.6 S’ouvrir au monde 17](#_Toc106108641)

[3. Plan d’actions 17](#_Toc106108642)

[3.1 Devenir un citoyen responsable 17](#_Toc106108643)

[3.2 Etre acteur de son apprentissage 17](#_Toc106108644)

[3.3 Valoriser son lieu de vie 18](#_Toc106108645)

[3.4 Optimiser la communication 19](#_Toc106108646)

[3.5 S'enrichir de la différence 19](#_Toc106108647)

[3.6 S'ouvrir au monde 20](#_Toc106108648)

# Présentation d'établissement

## Environnement

L’Institut d’Enseignement Secondaire Paramédical Provincial est situé au Boulevard Kennedy 2A à Mons. Il est accessible par les moyens de transports publics. La gare se trouve à 15 minutes à pied et un arrêt de bus se situe devant l’école.

L’école se trouve à 10 minutes du centre ville.

## Offre d'enseignement

L’IESPP comprend 3 degrés d’enseignement.

### Le deuxième degré

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Humanités technologiques | Humanités techniques | Humanités professionnelles |
| Sciences appliquées | **Techniques sociales et d'animation** | **Services sociaux** |

### Le troisième degré

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Humanités technologiques | Humanités techniques | Humanités professionnelles |
| Sciences paramédicales | **Animateur/Animatrice** | **Aide-familial(e)** |
|  | **Aspirant(e) en nursing** | **Aide-soignant(e) – 7éme année** |
|  | **Assistant(e) pharmaceutico-technique** | **Puériculture** |
|  | **Techniques sociales** |  |

### Le quatrième degré

|  |
| --- |
| Humanités professionnelles |
| Soins infirmiers |

## Infrastructures

L'école dispose de 40 salles de cours dont :

|  |  |
| --- | --- |
| 1 salle d'artisanat | 1 salle de cours d'entretien |
| 2 cuisines didactiques | 2 salles d'études |
| 2 laboratoires scientifiques | 1 bibliothèque |
| 3 salles techniques "enfant" | 1 auditorium |
| 6 salles techniques "adulte" | 1 salle de gymnastique |
| 1 salle Cybermedia | 1 salle de lutte contre le harcèlement |
| 2 salles d'éducation plastique | 1 salle de psychomotricité |
| 1 réfectoire | 1 salle polyvalente |
| 1 pharmacie didactique (en construction) |  |

L’école bénéficie également des infrastructures sportives du domaine provincial P.H.A.S.E. d’Havré.

## Services parascolaires

### Accès à l'IESPP

**En voiture**

Depuis la E42 (Mons - Bruxelles), sortie n°24, prendre la direction Mons.

A l'entrée de Mons, prendre à droite sur le Boulevard Charles Quint. Passer devant la Gare et continuer sur les Boulevards Sainctelette, Elisabeth et Dolez jusqu'à la Place de Flandre.

Continuer sur le Boulevard Masson et prendre la 2ème à droite, rue de l'Hôpital, l'IESPP se trouve sur votre gauche à 50 mètres.

**En train**

La gare de Mons est située à 15 min de marche de l'IESPP Mons. Vous pouvez consulter les horaires de la SNCB depuis votre lieu d'habitation sur leur site officiel. (www.b-rail.be) Il existe également un bus Intramuros qui est payant depuis le 1er juillet 2016.

Toutes les informations peuvent être obtenues sur le site de la TEC : www.infotec.be

**En bus**

Les circuits A, B et C desservent l'arrêt situé Rue Valenciennoise, à 100 m de notre établissement.

Le circuit A passe également devant notre bâtiment pour s'arrêter à hauteur de l'hôpital Ambroise Paré. La Place de Flandres est de plus desservie par les lignes suivantes :

* ligne 9 Mons – Dour
* ligne 18 Mons - Saint-Denis
* ligne 22 Mons – Binche
* ligne 34/ Mons - Givry – Binche
* ligne 41 Mons – Maubeuge
* ligne 82 Mons – Trazegnies
* ligne 134/ Mons – Beaumont
* ligne U service urbain de Mons : Gare - Epinlieu

Coordonnées des TEC pour Mons-Borinage :

9a, Place Léopold 7000 MONS

065/38 88 15 ou en visitant le site des TEC ( www.infotec.be -informations horaires, itinéraires, tarifs)

**A vélo ou à pied**

La marche et le vélo sont certainement les moyens de déplacement les plus sains. Un support à vélo, sous abri, est disponible pour y attacher votre vélo.

### Restauration

L’école possède un réfectoire et propose des plats variés.

L’école participe au projet PROXIAL. Ce projet implique l’école dans la préparation de repas sains avec un circuit court de production dont les objectifs sont d'améliorer la nutrition et de promouvoir l’agriculture durable.

L’établissement propose des petits déjeuners, des sandwichs, des salades, de la petite restauration à un prix raisonnable. La liste sera fournie en début d’année dans l’Espace Numérique de Travail.

## Soutien scolaire

L’école organise des études encadrées par un éducateur jusque 16h50 et met à disposition des élèves divers documents de référence.

De la remédiation et de la méthode de travail sont organisées en fonction des possibilités sur le temps de midi ou en fonction des disponibilités de l’enseignant et de l’élève afin de permettre à un large public d’y assister.

Les objectifs sont de mettre les élèves sur le même pied d’égalité et de promouvoir les possibilités d’apprentissage pendant la scolarité de l’élève.

## Organisation spécifique

### Répartition des points dans les bulletins

* Dans l’enseignement technique ainsi qu’en 7ième professionnelle : 40% pour les contrôles et 60% pour les évaluations sommatives par compétences sauf en artisanat et éducation plastique 50-50.
* Dans l’enseignement professionnel : 50% pour les contrôles et 50% pour les évaluations sommatives par compétences.
* Point des périodes sur 100, 3 périodes à 100 points.

Point des examens sur 150.

Addition des périodes et des examens, total sur 450.

### Organisation des évaluations et des évaluations sommatives par compétences.

1. Les évaluations formatives peuvent être organisées à tout moment.
2. Les évaluations sommatives peuvent être organisées à tout moment.
3. L’évaluation des compétences doit être programmée au minimum 15 jours à l’avance.

### Organisation des examens

La Direction, en accord avec les enseignants, décident des cours soumis à examens.

Cette liste n’est pas exhaustive et sera fournie aux étudiants au plus tard au mois de décembre. Elle est susceptible de modifications sans préavis.

En accord avec la direction, le professeur informera les élèves sur les évaluations sommatives par compétences dont la matière est dispensatoire.

Dans les cours, avec des programmes répartis en UAA, lorsque l’élève a acquis les compétences de celle-ci. Il est dispensé pour l’examen de juin.

Des examens ou des parties d’examens peuvent être organisés hors session (ex : compréhension à l’audition en langue moderne).

Le professeur informera les élèves de ces modalités dans les meilleurs délais.

**Pour le 2éme degré :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Services sociaux | Technique de qualification | Technique de transition |
| Education à la santé | **Education à la santé** | **Biologie** |
| Education plastique | **Education plastique** | **Chimie** |
| Education sociale | **Formation scientifique** | **Physique** |
| Formation scientifique | **Français** | **Français** |
| Français | **Langue moderne (écrit-oral)** | **Géographie** |
| Langue moderne (écrit-oral) | **Mathématiques** | **Histoire** |
| Mathématiques | **Sciences** | **Langue moderne (écrit-oral)** |
| Sciences appliquées | **Sciences sociales** | **Mathématiques** |

**Pour le 3éme degré Technique de transition :**

|  |
| --- |
| Technique de transition |
| Anatomie |
| Biologie |
| Chimie |
| Français |
| Géographie |
| Histoire |
| Langue moderne (écrit-oral) |
| Mathématiques |
| Physique |

**Pour le 3éme degré Technique de qualification :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Aspirant(e) Nursing | Animateur/Assistant Pharma | Technique sociale |
| Français (écrit-oral) | **Education Economique et Sociale** | **Economie sociale et familiale** |
| Education Economique et Sociale | **Formation scientifique** | **Education Economique et Sociale** |
| Formation scientifique | **Français** | **Formation scientifique** |
| Mathématiques | **Langue moderne (écrit et oral)** | **Français** |
| Langue moderne (écrit et oral) | **Mathématiques** | **Langue moderne (écrit et oral)** |
| Biologie orientée |  | **Mathématiques** |
| Chimie orientée |  | **Psychopédagogie** |
| Psychopédagogie |  | **Sciences** |
| Soins |  | **Sciences sociales** |

**Pour le 3éme degré Professionnel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Puériculture | Aide familial(e) | Aide-soignant(e) |
| Connaissance de gestion (7éme) | **Education Economique et Sociale** | **Education Economique et Sociale** |
| Education Economique et Sociale | **Formation scientifique** | **Formation scientifique** |
| Formation scientifique | **Français** | **Français** |
| Français | **Mathématiques** | **Mathématiques** |
| Mathématiques |  |  |

**Pour le 4éme degré professionnel (soins infirmiers):**

Les élèves recevront en début d’année la répartition des points pour chaque stage (évaluation enseignants, évaluation lieu de stage, rapport).

Les examens pratiques se déroulent au plus tôt dès que le stage de la discipline évaluée se termine et au plus tard avant la délibération de fin d'année. En cas d'impossibilité d'effectuer l'examen pratique sur le lieu de stage, il s'effectuera en salle pratique.

Les évaluations lors des cours théoriques compteront pour 20 % des points de la côte finale de ces cours.

Une seconde session sera organisée en septembre pour les élèves n’ayant pas atteint les 50 % dans chaque branche de la formation commune et de l’OBG.

Des examens ou des parties d’examens peuvent être organisé hors session. Les cours non soumis aux examens feront l’objet d’une évaluation continue.

Dans tous les cas, une seconde session sera organisée si le conseil de classe le juge nécessaire et que celle-ci est organisable.

La direction peut imposer une épreuve en juin pour un cours sans examen pour lequel une cote n’a pu être attribuée au minimum à une période du bulletin.

### Les secondes sessions

Le conseil de classe peut imposer une seconde session aux élèves qui n’ont pas acquis 50% des points au total de l’année ainsi qu’aux élèves qui n’ont pas acquis l’ensemble des compétences dans les EAC.

### Les EAC

Un cahier des charges ainsi qu’un calendrier sera remis dans le courant du mois de septembre aux élèves.

Le cahier reprendra les compétences attendues lors des épreuves.

Le calendrier reprendra les périodes de passation des épreuves ainsi que le lieu (stage, école,….).

### Les stages

Les sections aide familial(e), animateur/animatrice, assistant(e) pharmaceutico-technique et aide-soignant(e) doivent effectuer des stages obligatoires pour l’obtention de leur certificat de qualification.

En 5éme année assistant(e) pharmaceutico-technique, les élèves feront un stage de 3 semaines leur permettant de mieux appréhender leur futur métier.

Les sections techniques de transition et techniques sociales auront un stage obligatoire à effectuer en 6ième année afin de découvrir leur futur métier.

Le stage ne peut pas commencer tant que la convention de stage n’est pas signée par les différentes parties et remise à l’établissement dans les délais imposés.

L’élève n’ayant pas trouvé de lieu de stage doit en informer l’école en présentant toutes les preuves des démarches entreprises, et ceci 15 jours avant le début du stage.

Les stages ne seront récupérables qu’en cas d’absence sous certificat médical ou de justificatif légal. Les récupérations se feront en fin d’année scolaire, durant les périodes d’ouvertures de l’école (1ère semaine de juillet et deux dernières semaines d’août) et les week-ends.

Le lieu est fixé par l’établissement scolaire. Si ce n’est pas le cas, l’élève doit trouver son lieu de stage lui-même. S’il n’en trouve pas, il doit montrer les preuves de ses recherches et prévenir la chef d’atelier 15 jours avant le début du stage.

En puériculture et en aspirant(e) nursing, l’arrêté du gouvernement de la Communauté française du 6/9/2001 fixe les conditions de validité et la répartition des stages. Pour réussir son année, l’élève doit avoir réussi avec fruit ses stages, rédiger au moins un rapport à l’issue de chaque stage et atteint le quota d’heures fixé par le décret.

L’évaluation en stage se fait par le biais d’un rapport et d’une évaluation par les professeurs.

En 5PU : Stage crèche Rapport 10.

Stage 100.

Stage école Rapport 10.

Stage 50.

En 6PU : Stage crèche Rapport 10.

Stage 150 (50 sommatif, 100 certificatif).

Stage école Rapport 10.

Stage 50.

En 7PU : Stage crèche 1 Rapport 10.

Stage 50.

Stage crèche 2 Rapport 10.

Stage 100.

Stage enseignement spécialisé Rapport 10.

Stage 50.

En 5AN : Stage crèche Rapport 10.

Stage 100.

Stage école Rapport 10.

Stage 50.

En 6AN : Stage crèche Rapport 10.

Stage 100.

Stage école Rapport 10.

Stage 50.

Stage en entreprise Rapport 10.

Les rapports et les évaluations de stage des sections Animateur, Assistant Phamaceutiquo-Technique, Aide Familiale, Aide-soignant, interviennent dans l’évaluation de la pratique professionnelle lors des EAC.

Les rapports de stage des sections Techniques de Transition et Techniques Sociales feront parties intégrantes d’un ou de plusieurs cours de la formation commune ou de l’OBG.

En assistant(e) pharmaceutico-technique, un stage de 300h minimum doit être réussi avec fruit également.

Les élèves se rendant en stage et qui ne possèdent pas leurs documents administratifs (convention signée, certificat médical d’aptitude, attestation de la médecine du travail, carnet de vaccinations, certificat de bonne vie et mœurs, résultat de l’intradermo) seront contraints de quitter le lieu de stage et de rentrer chez eux. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Pour la section IH, en ce qui concerne les stages, l’étudiant doit prendre connaissances des procédures institutionnelles et les appliquer avant et tout au long de ses périodes de stage.

Les stages font l’objet d’une évaluation reprise dans le bulletins en AN,PU et IH.

### Organisation des évaluations et évaluations sommatives par compétences

**Absences aux évaluations sommatives par compétences :**

❖ Absence justifiée (certificat médical ou absence légale) : il appartient au professeur de faire noter dans le journal de classe de l’étudiant la date à laquelle il doit représenter son évaluation sommative par compétences.

Il appartient à l’élève de prendre contact, dans la semaine qui suit son retour, afin de fixer la date de son évaluation sommative par compétences ou de se référer au règlement du cours.

❖ Absence injustifiée : l’élève perd la totalité des points attribués à l’évaluation sommative par compétences concernée.

**Absences aux évaluations :**

❖ Absence justifiée (certificat médical ou absence légale) : il appartient au professeur de faire noter dans le journal de classe de l’étudiant la date à laquelle il doit repasser son évaluation. Cette indication sera obligatoirement indiquée dans le journal de classe numérique de Smartschool.

Le mot d’excuse rempli en cas d’absence n’est pas un justificatif valable.

* Si le professeur l’accepte, se référer au point « absence justifiée »;
* Si le professeur ne l’accepte pas, l’élève perd la totalité des points attribués à son évaluation.

❖ Absence injustifiée : l’élève perd la totalité des points attribués aux évaluations sommatives par compétences concernées.

Il appartient à l’élève de prendre contact, dans la semaine qui suit son retour, afin de fixer la date de son évaluation sommative par compétences ou de se référer au règlement du cours.

Dans tous les cas, le certificat médical et/ou le justificatif doivent être rendus à l’éducateur au plus tard le lendemain du dernier jour d’absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours, et au plus tard le quatrième jour d’absence dans les autres cas.

### Dispositions particulières

❖ Les élèves sont tenus de respecter les « Règles de Vie » à l’IESPP. Le règlement est transmis en début d’année via Smartschool et vient compléter le Règlement d’Ordre Intérieur de la Province du Hainaut.

❖ Tout appareil électronique sauf à usage pédagogique est interdit dans l’enceinte de l’établissement sauf autorisation particulière de la Direction (Idem pour le rechargement de celui-ci).

❖ Les élèves sont tenus de respecter les divers règlements de stage transmis en début d’année.

❖ Les difficultés auxquelles font face certains jeunes peuvent rendre difficile les apprentissages en classe. Ces difficultés rendent nécessaire une cohérence du cadre éducatif, des attitudes et des actions de tous les adultes pour éviter que ces élèves en difficultés ne se glissent dans les « failles » éducatives et soient entraîné vers du décrochage scolaire.

❖ La signature d'un contrat de comportement sera demandé lorsque des problèmes disciplinaires récurrents sont constatés. Ce contrat a pour objectif la fixation d'un cadre disciplinaire clair et précis pour l'élève. Il est informé des attentes vis-à-vis de ses études et les moyens qu'il doit activer pour parvenir à la réussite de son année.

❖ Les faits se produisant hors du cadre scolaire et hors des heures scolaires sont sous la responsabilité stricte des responsables légaux.

### Règles d’hygiène dans les cuisines.

Afin de respecter les normes imposées par l’AFSCA, les ongles vernis, les faux ongles et les piercings apparents sont interdits dans les cuisines (Cfr. Règles de Vie Article 10.1).

Le port d’une charlotte et d’un tablier blanc sont obligatoire.

### Dispositions pour la section infirmier/infirmière hospitalière.

Les cours pour la section IH peuvent se donner à partir de7h30 et se finissent au plus tard à 16h50.

### Dispositions pour les cours pratiques

Tenue adaptée en fonction des consignes remises par le professeur en début d’année.

### Dispositions pour les cours d’éducation physique

Le cours d’éducation physique mixte au 2ème et 3èmedegrés dans toutes les sections : Eviter les différences des genres, continuer la mixité de l’enseignement fondamental.

Cette mixité a pour buts de:

Animer, éduquer ensemble les filles et les garçons dans le respect de chacun;

Travailler ensemble pour dépasser les stéréotypes;

Assurer l'égalité des sexes;

Assurer un apprentissage de la vie en société et du respect de l’autre;

Développer la coopération et de l’aide mutuelle entre les deux sexes;

Promouvoir une culture d’intégration commune;

Promouvoir l’intégration sociale;

### Plate-forme numérique.

L’école travaille avec une plate-forme numérique qui dispose d'une application utilisable depuis les Smartphones, tablettes ou ordinateurs.

Cette plate-forme permet :

* Une gestion plus régulière des absences;
* Un accès aux cotes, bulletins, journal de classe, cours en ligne et dossier disciplinaire;
* Une communication rapide entre l’école et les responsables légaux.

Ceci permettra une meilleure communication entre les différents acteurs de l’école tout en s’inscrivant dans une démarche en adéquation avec les technologies actuelles.

### Projet chromebook

2021-22 verra la rentrée du numérique dans toutes nos classes du 2ème degré et en 1ère année du 4ème degré.

2022-23 verra la rentrée du numérique dans toutes nos classes de 5ème année et en 2ème année du 4ème degré.

2023-24 verra la rentrée du numérique dans toutes nos classes de 6ème année et en 3ème année du 4ème degré.

2024-25 verra la rentrée du numérique dans toutes nos classes de 7ème année et en 3ème bis du 4ème degré.

Objectifs :

* Aider les enseignants à enrichir leurs pratiques pédagogiques et favoriser le plaisir d'apprendre
* Offrir à tous les élèves un bagage digital minimum leur permettant d'être pleinement acteur du monde en transformation dans lequel ils évoluent

Pour permettre aux enseignants d'intégrer le numérique au sein de leurs pratiques pédagogiques, il est essentiel que les élèves utilisent un chromebook. Il est important que l’élève s’approprie son chromebook de manière à ce qu’il devienne son outil numérique privilégié. Cette démarche nécessite par conséquent un investissement financier non négligeable qui pourrait être étalé dans le temps. Educit sera responsable de la gestion des chromebook.

### (Cyber) Harcèlement

L’établissement fait partie du projet de l’UMons « Cyberhelp ».

Chaque élève reçoit un identifiant et un code lui permettant d'utiliser l'application CYBERHELP pour signaler les cas supposés de harcèlement.

Les cas supposés de harcèlement seront traités en collaboration avec les divers partenaires scolaires (CPMS – AMO – PSE,…) et selon la procédure décrite dans les règles de vie (article 12).

Des groupes de "parole régulée" seront organisés en prévention. Il favorise l’intégration et le bien-être des élèves dans la classe.

Un conseil de discipline sera mis en place.

Il sera composé d’un membre de la direction, d’un enseignant et d’un éducateur.

Lors de son application, l’élève ou un représentant de son choix, issu de l’école, viendra expliquer les faits reprochés devant le conseil de discipline.

A l’issue de ce conseil ; une sanction réparatrice, probatoire et /ou disciplinaire sera donnée à l’élève.

Le conseil se réunira pour les cas de (cyber) harcèlement, de violence physique ou verbale, d’assuétude ou d’accumulation de faits.

## Etat des lieux

Au 18 mai 2021, l’établissement comptait 988 élèves répartis comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Répartition | Population |
| 2éme degré transition | 32 |
| 2éme degré technique | 183 |
| 2éme degré professionnel | 96 |
| Total 2éme degré | **311** |
| 3éme degré transition | 33 |
| 3éme degré technique | 398 |
| 3éme degré professionnel | 135 |
| Total 3éme degré | **566** |
| Soins infirmiers | 111 |
| Total 4éme degré | **111** |

# Objectifs du projet d’établissement

Notre projet d’établissement est l’affaire de tous ses acteurs.

## Devenir un citoyen responsable



* Favoriser la conscientisation à la citoyenneté;
* Lutter contre le tabagisme;
* Lutter contre les assuétudes;
* Lutter contre la dégradation du bâtiment;
* Favoriser l’engagement dans les différents projets;
* Engager la responsabilisation des élèves et de l’équipe pédagogique;
* Inculquer le respect du travail de l’autre;
* S’impliquer dans la vie de l’école;
* Renforcer le sentiment d’appartenance;
* Développer la solidarité;
* Restaurer le souci du comportement adéquat et respectueux en inculquant les différentes valeurs : respect-empathie- tolérance-rigueur ; au quotidien vis-à-vis de l’équipe pédagogique.

## Etre acteur de son apprentissage

* Développer l’esprit critique;
* Favoriser la cohérence dans les apprentissages;
* Encadrer les élèves exclus;
* Optimiser le tutorat;
* Améliorer les conditions de travail pour promouvoir l’esprit scolaire et une dynamique de réussite;
* Susciter des moments de réflexion dans l’année scolaire afin d’élaborer des stratégies d’apprentissage et d’amélioration du français et de l’orthographe;
* Canaliser les élèves dont le professeur est absent;
* Encourager la solidarité;
* Améliorer la réussite scolaire;
* Développer l’estime de soi;
* Promouvoir l’autonomie;
* Mettre à la disposition des élèves les outils nécessaires afin qu’ils puissent trouver l’enseignement adapté à leurs aspirations.

## Valoriser son lieu de vie



* S’impliquer dans la vie de l’école;
* Renforcer le sentiment d’appartenance à l’école;
* Conserver un lieu de vie convivial et agréable;
* Responsabiliser chacun à son rôle dans le maintien d’un environnement sain et confortable;
* Inculquer le respect du travail de l’autre;
* Sensibiliser au respect de l’environnement du lieu de vie.

## Optimiser la communication



* Tisser des réseaux de communication entre tous les partenaires de l’école;
* Développer l’empathie;
* Ouvrir à la communication;
* Informer des différents projets réalisés en intra et extrascolaire;
* Informer de l’organisation générale de l’école;
* Susciter la collaboration multidisciplinaire (différentes sections, différentes fonctions dans l’établissement scolaire);
* Optimiser la socialisation;
* Structurer l’espace et limiter les déplacements dans l’espace.

## S’enrichir de la différence

* Elargir sa curiosité pour accueillir les différences d’une humanité plurielle;
* Eviter la discrimination.

## S’ouvrir au monde

* S’ouvrir aux autres et au monde (voyages scolaires,…);
* S’ouvrir à la culture par l’intermédiaire des matières enseignées au sein de notre établissement (commémorations, partage de travaux d’élèves….).

# Plan d’actions

## Devenir un citoyen responsable

**Objectifs :**

1. Favoriser la conscientisation à la citoyenneté;
2. S’impliquer dans la vie de l’école;
3. Développer dans la solidarité;
4. Favoriser l’engagement dans les différents projets (ISO 26000, Agenda 21).

**Critères et indicateurs internes :**

1. Voir si chaque classe a un délégué;
2. Nombre de fumeurs;
3. Nombre de participants au projet Proxial;
4. Nombre de ventes d’articles Proxial.

**Actions :**

1. Assemblée des Jeunes Wallons;
2. Projet Proxial;
3. Lutte contre le tabagisme;
4. Election des délégués de classe.

## Etre acteur de son apprentissage

**Objectifs :**

1. Développer l’esprit critique;
2. Améliorer les conditions de travail;
3. Elaborer des stratégies d’apprentissage;
4. Promouvoir l’autonomie.

**Critères et indicateurs internes :**

1. Résultats scolaires;
2. Nombre de plaintes;
3. Choix scolaire.

**Actions :**

1. Mise en place de remédiations;
2. Utilisation des nouveaux référentiels;
3. Formations.

**Ressources :**

1. Bibliothèque, manuels;
2. Internet;
3. Formateur.

## Valoriser son lieu de vie



**Objectifs :**

1. Renforcer le sentiment d’appartenance;
2. Conserver un lieu de vie convivial et agréable;
3. Sensibiliser au respect de l’environnement.

**Actions :**

1. Sensibilisation;
2. Repas.

**Critères et indicateurs internes :**

1. Evolution propreté école.

**Ressource :**

1. Simon Jungst (inspecteur).

## Optimiser la communication

**Objectifs**

1. Ouvrir à la communication;
2. Optimiser la socialisation;
3. Tisser des réseaux de communication entre tous les partenaires.

**Critères et indicateurs internes :**

* 1. Consultation du site et de la page Facebook;
  2. Suivi des réunions.

**Actions :**

* + 1. Site internet;
    2. Facebook;
    3. Réunions délégués de classe;
    4. Conseil de participation, CAC.

**Ressources :**

1. Personnel de référence;
2. Associations;
3. PMS, PSE;
4. Madame Clément (Evras)

## S'enrichir de la différence

**Objectif :**

1. Eviter la discrimination

**Critères et indicateurs internes :**

* 1. Nombre de demandes pour les aménagements raisonnables;
  2. Nombre d’animations;
  3. Ne pas dépasser 75€ pour les photocopies.

**Actions :**

1. Accueillir l'élève différent;
2. Limiter les frais scolaires;
3. Sensibilisation.

**Ressources :**

1. Centre de santé;
2. PMS, PSE.

## S'ouvrir au monde



**Objectifs :**

* 1. S’ouvrir aux autres et au monde;
  2. S’ouvrir à la culture.

**Critères et indicateurs internes :**

1. Nombre voyages – visites;
2. Concordance voyage et visite avec le projet d’établissement.

**Actions :**

* + 1. Voyage scolaire;
    2. Visite;
    3. Repas des familles;
    4. Artiste en classe.

**Ressources :**

* 1. Equipe pédagogique;
  2. Musée;
  3. Agence de voyage.